



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 15 septembre 2021

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	13
VOTANTS	18
DATE DE CONVOCATION	
9 septembre 2021	
DATE D’AFFICHAGE	
20 SEP. 2021	
Codification : 7.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 20 SEP. 2021 et publication du 20 SEP. 2021	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt et un, le **quinze septembre**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le neuf septembre deux mille vingt et un** s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des Vignes, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Didier DUPIN (arrive à 20h15), Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patrick PORNET et Roseline TRAMBOUZE.

Absents avec excuse :

Fabienne STALARS donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE
 Patricia PERRET donne pouvoir à Roseline TRAMBOUZE
 Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Didier DUPIN
 Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Patrick PORNET
 Lucie ROCH donne pouvoir à Christine VALADE

Absente sans excuse (= sans pouvoir) : Isabelle ROUVIDAN

Secrétaire élu pour la durée de la séance : André ALEX

OBJET : 2021-063 : décision modificative n°1

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver une décision modificative (DM) pour régulariser les crédits en dépenses d'investissement.

	Investissement
Dépenses	Opération 109 – aménagement complexe administratif compte 21311 : + 5 000,00 € Opération 118 – salle des fêtes compte 2135 : - 5 000,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20210915-2021-063-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2021

Publication : 20/09/2021

Conformément à l'article L 1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la décision modificative n°1.
- **De procéder** aux écritures budgétaires.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 20 septembre 2021

Le Maire,



Jean-Yves BOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20210915-2021-063-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2021

Publication : 20/09/2021